



Les régimes de pension pour employés et employées

Ces communiqués ont pour objectif de vous renseigner au sujet des plus récentes modifications législatives régissant les régimes de pension et divers aspects du fonctionnement de votre régime. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme d'information et de communication d'Assomption Vie à l'intention des employeurs, des membres des comités de retraite et des employés participant à votre régime de pension. Le présent communiqué vous fait part de quelques enjeux de l'heure qui ont défrayé la manchette sur la scène nationale. Nous vous encourageons à transmettre une copie de ce communiqué à vos employés.

Les Canadiens ont confiance en leurs régimes de pension

Un rapport du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) indique que 75 % des Canadiens se sont dits convaincus que leur caisse de retraite serait en mesure de leur verser des rentes. Plus précisément, 82 % des participants à un régime à prestations déterminées et 71 % des participants à un régime à cotisation déterminée témoignent cette confiance envers leur caisse de retraite. De plus, selon l'enquête, une majorité de Canadiens sont confiants que la réglementation et la surveillance gouvernementales contribuent à favoriser la santé financière et la stabilité des institutions.

Un document sur les régimes financés conjointement

Le ministre des Finances de l'Ontario a publié un document de consultation à propos des régimes de pension à prestations déterminées (RPD) financés conjointement. Cela voudrait dire que tant l'employeur que les employés participant au régime seraient responsables des paiements pour amortir le déficit du régime. Depuis la rédaction de la *Loi sur les prestations de pension* où la contribution au RPD repose traditionnellement sur les seules épaules de l'employeur en cas de déficits, la mise en place de régimes financés conjointement a donné lieu à des incompatibilités entre ces régimes et la Loi. Le document de consultation fournit des pistes de solution en ce qui a trait aux modifications visant à remédier à ces incompatibilités.

Marc Robichaud Directeur Pensions et placements	Steve Lemelin Analyste et conseiller en actuariat
Rita Poirier Adjointe administrative	Bernice Gallant Conseillère aux régimes de pension

Un rendement positif ne suffit pas à accroître le taux de financement

Au deuxième trimestre de 2005, les gestionnaires de fonds communs diversifiés ont enregistré un rendement moyen de 3,3 % avant les frais de gestion. Depuis le début de l'année, le rendement moyen a été de 5,3 %. Les bons résultats affichés par les marchés des actions et des obligations au cours du deuxième trimestre ont permis aux gestionnaires des caisses de retraite – ceux qui ont accordé leur préférence aux obligations à long terme et aux titres du secteur de l'énergie, notamment – d'afficher des rendements supérieurs aux attentes. Malheureusement, le taux de rendement des obligations à long terme a poursuivi sa dégringolade au cours du même trimestre, ce qui a donné lieu à une augmentation imprévue du passif de solvabilité. À lui seul, depuis le début de l'année, le déclin du rendement des obligations a probablement fait passer ce passif de 6 % à 8 % dans le cas de bon nombre de régimes. L'indice Mercer sur la santé financière des régimes de pension en témoigne : il est passé de 84 % à la fin décembre 2004 à 79 % fin juin 2005. L'indice se retrouve à son plus bas niveau depuis le 30 juin 2003.

Le secteur des fonds de placements alternatifs atteint une maturité précoce

La pression récente et sans précédent exercée par la demande de fonds de placements alternatifs en vue d'obtenir une différence de rendement s'atténuera à mesure que l'industrie se banalise, indique une étude menée à l'échelle mondiale et publiée par CREATE et KPMG International. L'étude prédit que la prochaine vague d'investissements nouveaux dans les fonds de placements alternatifs proviendra des régimes de pension, qui, pour l'heure, ont adopté l'attitude «attendons pour voir ce qui va se passer».

Les promoteurs des régimes de pension ont intérêt à sensibiliser les gens aux questions financières

Selon des études réalisées par Financial Knowledge Inc. fin 2004 et début 2005, les participants aux régimes de pension consacrent très peu de temps à la planification de leur avenir financier. Les études ont conclu que 74 % des participants consacrent moins de 10 heures par année à s'informer dans le domaine et que la connaissance générale qu'ils en ont est limitée, sinon critique. Seuls 12 % ont indiqué que leur niveau de connaissances était très bon ou excellent; 32 % l'ont qualifié de bon et 56 %, de passable ou pauvre. Selon les lignes directrices des régimes d'accumulation de capital (RAC) et d'après les résultats des études qui font état du peu de connaissances des gens en la matière, Financial Knowledge indique qu'il est dans le meilleur intérêt des promoteurs des régimes de mieux informer leurs participants.

La compréhension des employés, préoccupante pour les promoteurs

Les promoteurs des régimes de pension à cotisations déterminées (RCD) s'inquiètent de plus en plus du degré de compréhension des employés à l'égard de leur régime, rapporte Gerry Chiasson, chef national des services professionnels – communications chez Buck Consultants. À l'occasion d'un séminaire qui visait à tracer le portrait d'un RCD, il a déclaré que les études récentes font ressortir la connaissance superficielle que les gens ont des régimes. Les études font état d'une faible participation, de mouvements de compte timides et de contributions modestes. Étant donné qu'on peut raisonnablement avancer que la prestation de programmes de communication efficaces relève de la responsabilité fiduciaire, les employeurs devraient élaborer une politique en ce sens dans le cadre de la gouvernance de leur régime, a-t-il expliqué.

Bonne gouvernance, gage de protection

Les promoteurs des régimes de pension à cotisation déterminée ne peuvent tenir pour acquis que l'embauche des meilleurs fournisseurs garantit que ces promoteurs suivent les lignes directrices. Stephanie Kalinowski, avocate chez Hicks Morley, Section des pensions et prestations, a déclaré pendant une allocution où elle se demandait si l'on était vraiment prêt pour les lignes directrices du RAC. Précisons qu'elle s'adressait à l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux de la région ontarienne. À son avis, la meilleure façon pour les promoteurs de se prémunir contre le non-respect des lignes directrices de la part des fournisseurs consiste à avoir une bonne structure de gouvernance en place. Toutefois, elle a aussi indiqué qu'il s'agit d'un secteur qui exige qu'on y investisse de nombreux efforts.

Les effets de l'offre de fonds sur le coût des RDC

En matière d'investissement, le fait de limiter les options peut se traduire par une économie de coûts pour les participants aux régimes de pension à cotisations déterminées. Lydia Maldonado et Mary Linton, de Watson Wyatt, ont indiqué qu'offrir 15 fonds ou moins dans un régime peut entraîner une amélioration du rendement net de près de 2 %. Dans le cadre de la journée Watson Wyatt, elles ont expliqué que, dans le cas des RDC, une fois que l'offre de fonds est bien en place, de façon efficiente et optimale, le rendement pour le marché ne peut augmenter davantage, car près de 40 % du rendement se perd dans l'offre d'options d'investissement trop nombreuses. Les promoteurs doivent se pencher sur la question du coût des RDC s'ils veulent aider les participants à optimiser leurs épargnes en vue de la retraite.

Les départs à la retraite suscitent l'inquiétude

Une majorité d'entreprises canadiennes, soit 61 %, craignent le départ à la retraite d'employés clés d'ici 5 à 10 ans, selon un sondage réalisé par Robert Half International Inc. Elles sont encore plus nombreuses (89 %) à trouver que leur firme prend des mesures pour compenser la perte de ces employés de la génération du baby-boom.

Parmi les mesures destinées à retenir les employés, mentionnons le fait de leur offrir de la formation et du perfectionnement professionnel, de mettre en oeuvre et de parfaire les programmes de planification de la retraite et de préparer les futurs retraités à agir à titre de consultants ou de formateurs.

Prudence des employeurs devant la retraite progressive

L'enquête de 60 secondes de Morneau Sobeco du mois de mai indique que les employeurs sont plutôt froids à l'idée d'accorder une retraite progressive au cours des cinq prochaines années. Par contre, l'associé directeur Scott Simpson chez Morneau Sobeco, un cabinet d'actuaire conseils, dit : «Nous nous attendons à ce que l'idée fasse tranquillement son chemin à mesure que les baby-boomers atteignent l'âge de la retraite en plus grand nombre.»

Bonnes nouvelles pour l'évaluation de la solvabilité des régimes de pension à prestations déterminées

Le 18 octobre 2005, la Banque du Canada faisait passer son principal taux d'intérêt débiteur de 2,75 % à 3 %. Il s'agissait de la deuxième hausse consécutive en autant de mois, ce qui laisse prévoir de nouvelles hausses si l'inflation gagne du terrain. La banque centrale sert une mise en garde : l'économie mondiale pourrait fléchir en 2007. Dans un communiqué, la banque a signalé qu'elle prévoit que les coûts d'énergie galopants vont faire monter les prix à la consommation à près de 3 % avant que l'inflation de base et l'indice des prix retombent à 2 % dans la seconde moitié de 2006. Il faut donc s'attendre à d'autres hausses de taux à mesure que l'inflation progresse et que l'économie fonctionne à pleine capacité. Ce communiqué insiste : «Suivant le point de vue de la banque et étant donné que l'économie canadienne paraît maintenant fonctionner à pleine capacité, il faudra d'autres réductions des mesures de stimulation monétaire pour maintenir l'équilibre entre l'offre globale et la demande au cours des quatre à six prochains trimestres et pour contrôler l'inflation.» Un tel taux remonte à plus de deux ans.

«La banque centrale a été très claire, explique Carl Gomez, économiste chez TD Securities Inc., dans une note. D'autres hausses de taux sont nécessaires pour juguler l'inflation à venir. Attendez-vous à ce que l'économie canadienne observe un régime soutenu de hausses de taux jusqu'à ce que le taux du financement à un jour culmine à 4 % au deuxième trimestre de 2006.» Dans son communiqué de mardi, la Banque du Canada prévenait que la croissance de l'économie mondiale pourrait ralentir au cours des prochaines années. «Quand on se tourne vers 2007 et les années subséquentes, on constate que le dénouement des déséquilibres de l'économie mondiale risque de plus en plus de donner lieu à une période de faible croissance à l'échelle planétaire.» Par ailleurs, la banque faisait remarquer que, si les prix de l'énergie ont fait un bond en avant et que le dollar canadien s'est renforcé, de façon générale, l'économie canadienne paraît maintenant fonctionner à pleine capacité du point de vue de la production. Elle s'attend à ce que l'économie nationale suive ce rythme jusqu'en 2007.

